

PONTICELLI

DOSSIER AMIANTE À L'AGENCE DU SUD OUEST Mobilisation Salariés et Retraités

La Société Ponticelli espère faire annuler l'arrêté du 22 novembre 2007 reconnaissant l'ASO dans la liste des entreprises ayant utilisé l'amiante dans son processus de fabrication et qui a contaminé des centaines de salariés.

La CGT a porté le dossier de bout en bout avec les préretraités, les retraités et les actifs et revendique son attachement et son soutien à l'existence de cet arrêté en appelant à un rassemblement devant le Tribunal administratif le 27 novembre prochain.

En effet, l'entreprise Ponticelli, sans apporter d'éléments nouveaux, conteste la décision devant la Cour d'Appel du Tribunal Administratif et s'obstine à ne pas reconnaître ses écrasantes responsabilités dans ses manquements à la sécurité.

Les conséquences d'une victoire de la société Ponticelli seraient graves : les actifs ou retraités, qui seraient malades, devront fournir beaucoup plus d'explications, de preuves pour être en maladie professionnelle, il y aurait plus de difficultés pour le suivi médical et une obligation à assigner l'employeur au TASS en faute inexcusable.

RASSEMBLEMENT LE 27 NOVEMBRE à 13h30
Devant la Cour d'Appel du Tribunal Administratif
17 cours de Verdun en audience publique